LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES pour voiries, équipements publics et chemins piétons :

N° du ER	Emplacements Réservés	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Cheminement piéton	1742	Commune
2	Création d'une desserte pour le Bâtir de loisirs	5765	Commune
3	Aménagement d'un point cyclable	6969	Commune
4	Voie verte (cheminement doux)	3888	Commune
5	Agrandissement stationnement, point d'eau	8738	Commune
6	Aménagement voirie et modes doux	1877	Commune
7	Parking de covoiturage	7170	Commune
8	Mise en place d'un chemin piéton	96	Commune
9	Élargissement de la RD 113	574	Commune
10	Élargissement du chemin de la Vacerie et sécurisation des piétons	3585	Commune
11	Extension du cimetière du Chaffoux	6017	Commune
12	Chemin d'accès au cimetière du chef-lieu et au lieu dit La Terrasse	1153	Commune
13	Stationnement, parking et voirie	2000	Commune
14	Voie RD 47 Nord, Parking et voirie Les Jules	7991	Commune
15	Élargissement de voirie	37	Commune
16	Élargissement du chemin de l'Ouergue	291	Commune
17	Élargissement de la rue de La Devoue	1441	Commune
18	Emplacement réservé à voirie	47	Commune
19	Aménagement d'un arrêt de bus	251	Commune
20	Élargissement RD 40 - virage Ancel à la Chapé	926	Commune
21	Emplacement réservé à voirie	197	Commune
22	Élargissement du chemin du Perray partie basse et aménagement d'un carrefour sécurisé	2567	Commune
23	Élargissement du chemin du Perray partie haute	224	Commune
24	Emplacement réservé à voirie	27	Commune
25	Emplacement réservé à voirie	40	Commune
26	Implantation de garages communaux au Plateau d'Assy	714	Commune
27	Création d'un parking public Rue des Granges	868	Commune
28	Implantation d'un réservoir d'eau au "Pradeuvent"	2427	Commune
29	Emplacement réservé à voirie	913	Commune
30	Emplacement réservé à voirie	1137	Commune
31	Aménagement du chemin de l'eau	6927	Commune
32	Aménagement d'un point cyclable	1000	Commune
33	Création d'un cheminement piéton	119	Commune
34	Parking de covoiturage	15570	Commune
35	Élargissement du point de la voie ferrée	249	Commune
36	Création d'un cheminement doux	280	Commune
37	Création d'un parking public	2049	Commune
38	Création d'une liaison rue des Frênes Hautes / Rd du Pont Blanc 250 des Egrain	8003	Commune
39	Extension du cimetière	6208	Commune
40	Aménagement d'une piste cyclable	3951	Commune
41	Création d'un parking	1422	Commune
42	Sécurisation du carrefour des Hêtaux	248	Commune
43	Aménagement des bords du court d'eau	6458	SIVOM

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES :

- Secteur d'intérêt paysager à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Verger protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Terrain cultivé en milieu urbain repéré au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Secteur d'intérêt écologique à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme pour les zones humides
- Secteur d'intérêt écologique à protéger au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme pour les corridors écologiques
- Secteur d'intérêt écologique à protéger au titre de l'article L 151-23 du Code de l'Urbanisme pour les réservoirs de biodiversité
- Secteur de diversité commerciale repéré au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Emplacements réservés
- Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées repérés au titre de l'article L151-13 du Code de l'Urbanisme
- Secteur soumis à l'orientation d'Aménagement et de Programmation
- Liste des servitudes de mixité sociale au titre de l'article L 151-15 du Code de l'Urbanisme (cf règlement périmètres L1 et suivants)
- Changement de destination autorisé au titre de l'article 151-11-2 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'étude au titre de l'article L 151-41 0° du Code de l'Urbanisme
- Bâti patrimonial repéré au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Chalets d'alpage repérés au titre de l'article L 122-11-2° du Code de l'Urbanisme

ZONAGE PLU :

Pour les zones UB/UD/1AUb/1AUd, la servitude retenue au titre de l'article L151-28-2° du Code de l'Urbanisme s'applique (cf règlement écrit).

L'OAP thématique sur l'énergie s'applique sur l'ensemble des zones U et 1AU.

- Ua : Zone correspondant au centre des polarités
- Ub : Zone correspondant aux espaces de confortement
- Uc : Zone correspondant aux hameaux historiques
- Ud : Zone correspondant aux espaces résidentiels périphériques
- Ue : Zone destinée à recevoir des équipements publics ou d'intérêt collectif
- Uet : Zone destinée à accueillir des équipements publics, d'intérêt collectif ouyet d'hébergement hôtelier et touristique
- Uf : Zone correspondant à l'emprise de la voie ferrée
- Uh : Zone mixte d'habitat et tourisme
- Ux : Zone à vocation d'activités économiques
- Uxc : Zone à vocation d'activités économiques destinée à recevoir des constructions ou installations commerciales
- Uxs : Zone d'activité dédiée au stockage et concassage
- Uz : Zone correspondant à l'emprise de l'autoroute A40
- 1AUb : 1AU indicée - Zone d'urbanisation future, l'indice renvoie à la zone U correspondante
- 1AUd : 1AU indicée - Zone d'urbanisation future, l'indice renvoie à la zone U correspondante
- 1AUx : 1AU indicée - Zone d'urbanisation future, l'indice renvoie à la zone U correspondante
- 2AU : Zone d'urbanisation à long terme
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- Nc : Zone naturelle liée à l'Arve
- Ndmi : Zone de stockage et de dépot de matériaux inertes
- Nl: Zone à vocation d'accueil d'activités de loisirs
- Nr : Secteur de la zone naturelle correspondant à des habitats naturels sensibles (Natura 2000)
- Nt : Zone naturelle à vocation touristique

Liste des Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées repérés au titre de l'article L151-13 du Code de l'Urbanisme :

N°	Nom
1	Jalousie dans les arbres
2	Les Ouches
3	Lieu du village
4	Jardin des Cimes
5	Jumania
6	Valfong
7	Station Plaine Joux

INFORMATION :

- Mise à jour du bâti
- Cours d'eau
- Délimitation plaine/coteau
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (pour information)

Périmètre de Protection de Captage Immédiat : (à titre indicatif)
- PASSY
- SALLANCHES
- SERVOZ

Périmètre de Protection de Captage Rapproché : (à titre indicatif)
- PASSY
- SALLANCHES
- SERVOZ

Périmètre de Protection de Captage Éloigné : (à titre indicatif)
- PASSY
- SALLANCHES
- SERVOZ

0 500 1000 1500 2000 m

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

PASSY
Révision du P.L.U.

PLAN DE ZONAGE

Planche SUD au 1/5 000

APPROBATION
Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil municipal en date du 28 novembre 2019.

Le Maire.

MODT INGÉNIEURS CONSEILS
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

ESPACES MUTATIONS
ÉTUDES URBAINES
DIAGNOSTIC TERRITORIAL
COORDINATION DE DOCUMENTS UNIQUES